

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU  
TENUE LE JEUDI 15 AVRIL 2021, À 12 H, PAR VISIOCONFÉRENCE**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Monique Barrette  
et APPUYÉ par Stéphane Proulx

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mars 2021;
3. Information :
  - 3.1. Négos;
  - 3.2. Accès virtuel aux séances du Conseil d'administration;
  - 3.3. Cours d'éducation physique;
4. Nominations à entériner au Comité des suivis administratifs et à l'Unité d'inclusion de la diversité culturelle;
5. Ajustements aux procédures d'élections;
6. Ententes préalables;
7. Modifications aux Statuts (Avis de motion du 1<sup>er</sup> avril 2021);
8. Procédure de gestion des plaintes étudiantes;
9. Clôture de la séance.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MARS 2021**

Il est PROPOSÉ par Monique Barrette  
et APPUYÉ par Sonia Tremblay

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mars 2021.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

### **3. INFORMATION**

#### **3.1. Négos**

Hélène Nazon, vice-présidente à l'information, présente le point.

#### **3.2. Accès virtuel aux séances du Conseil d'administration**

Jean Francis Matteau, président, présente le point.

#### **3.3. Cours d'éducation physique**

Guillaume Vachon-Beaudoin, vice-président à la pédagogie, présente le point.

### **4. NOMINATIONS À ENTÉRINER AU COMITÉ DES SUIVIS ADMINISTRATIFS ET À L'UNITÉ D'INCLUSION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE**

Karine Lacourse, secrétaire-trésorière, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Éric Kirouac  
et APPUYÉ par Bassam Adam

que l'Assemblée générale du SPCFXG entérine les nominations suivantes :

➤ **Comité des suivis administratifs :**

- Julie Martineau
- Martin Tardif

➤ **Unité d'inclusion des diversités :**

- Bassam Adam
- Nisard Aroquiaraj

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

## 5. AJUSTEMENTS AUX PROCÉDURES D'ÉLECTIONS

Karine Lacourse, secrétaire-trésorière, présente le point.

### Élections du 6 mai 2021 et de l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2021

#### PROPOSITION 1

CONSIDÉRANT l'impossibilité dans laquelle se trouve le Syndicat de tenir une assemblée générale en présence au cégep à la session d'hiver 2021 dans des conditions qui respecteraient les directives de la Santé publique, du ministère de l'Enseignement supérieur et du Cégep;

CONSIDÉRANT que les Statuts du Syndicat prévoient que l'élection des offcières et officiers syndicaux et l'élection des représentantes et représentants des professeur-e-s au sein des différents comités se font à scrutin secret dans le cadre d'une assemblée générale (art. 39 et 40),

Il est PROPOSÉ par Éric Kirouac  
et APPUYÉ par Nisard Aroquiaraj

1. Que les élections des offcières et officiers pour l'année scolaire 2021-2022 aient lieu dans le cadre d'une assemblée générale régulière qui se tiendra en visioconférence via l'application Zoom;
2. Que les élections des représentantes et représentants des professeur-e-s au sein des différents comités pour l'année scolaire 2021-2022 aient lieu dans le cadre de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en visioconférence via l'application Zoom;
3. Que ces élections se fassent à scrutin secret via le module « Sondage » de l'application Zoom;
4. Qu'il soit convenu que cette façon de faire soit une mesure exceptionnelle qui ne constitue en aucun cas un précédent sur lequel on pourrait s'appuyer pour changer les pratiques ou les politiques et règlements du SPCFXG.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

## **PROPOSITION 2**

CONSIDÉRANT que les articles 35 a) et b) des Statuts du Syndicat prévoient que la présidence et le secrétariat d'élections doivent être désignés par l'Assemblée générale au moins trente (30) jours avant la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT qu'eu égard aux élections du 6 mai 2021, le délai prévu aux articles 35 a) et b) des Statuts est échu alors que l'Assemblée générale n'a désigné personne à la présidence ni au secrétariat d'élections,

Il est PROPOSÉ par Éric Kirouac  
et APPUYÉ par Nisard Aroquiaraj

que l'Assemblée générale du SPCFXG :

1. lève les articles 35 a) et b) des Statuts en ce qui a trait, et seulement en ce qui a trait aux élections du 6 mai 2021;
2. désigne Pierre-Éric Côté, à titre de président et de secrétaire d'élections pour les élections du 6 mai 2021; lors de l'élection, il deviendra l'animateur principal de la réunion Zoom et devra retirer le statut d'animateur et de coanimateur aux membres de l'Exécutif et attribuer le statut de coanimateur au deux scrutateurs ou scrutatrices pour la durée des élections;
3. désigne Tracy Burns et Carl Grimard pour agir à titre de scrutatrice et de scrutateur; ces personnes se verront attribuer le rôle de coanimateur de la rencontre Zoom et seront ainsi habilitées à prendre connaissance et à témoigner du décompte des voix dans le module « Sondage » de l'application Zoom.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

## **PROPOSITION 3**

CONSIDÉRANT que les articles 39 b) et 40 a) des Statuts du Syndicat prévoient que, pour se porter candidate ou candidat à un poste en élection, tout membre en règle doit déposer à l'accueil du local syndical un formulaire de candidature dûment signé par elle ou lui et un (1) autre membre en règle;

CONSIDÉRANT qu'à la session d'hiver 2021, la plupart des membres du Syndicat accomplissent leur prestation de travail à l'extérieur du cégep et sont rarement, voire jamais en présence d'autres membres du Syndicat;

CONSIDÉRANT que cette méthode a été utilisée et s'est avérée efficace lors des dernières mises en candidature à la session d'automne 2020,

Il est PROPOSÉ par Éric Kirouac  
et APPUYÉ par Nisard Aroquiaraj

1. Que l'Assemblée générale du SPCFXG lève les articles 39 b) et 40 a) des Statuts en ce qui a trait, et seulement en ce qui a trait aux élections dans ce contexte sanitaire particulier;
2. Que tout membre en règle soit considéré comme candidate ou candidat à un poste d'officière syndicale ou d'officier syndical si elle ou il pose sa candidature par courriel en écrivant à [localsyndical@spcfxg.qc.ca](mailto:localsyndical@spcfxg.qc.ca) au plus tard à seize (16) heures le cinquième (5<sup>e</sup>) jour ouvrable précédant celui de l'assemblée générale où se tiendront les élections;
3. Que tout membre en règle soit considéré comme candidate ou candidat à un poste de représentante ou de représentant des professeur-e-s au sein d'un comité si elle ou il pose sa candidature par courriel en écrivant à [localsyndical@spcfxg.qc.ca](mailto:localsyndical@spcfxg.qc.ca) au plus tard à seize (16) heures le deuxième (2<sup>e</sup>) jour ouvrable précédant celui de l'assemblée générale où se tiendront les élections.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

## **6. ENTENTES PRÉALABLES**

Guy-Antoine Dorval, vice-président aux relations du travail, et Nathalie Robitaille, responsable du suivi des ressources, présentent le point.

Il est PROPOSÉ par Yoland Marcotte  
et APPUYÉ par Dominique Lepage

que l'Assemblée générale du SPCFXG entérine les *Ententes préalables 2021-2022*.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

## **7. MODIFICATIONS AUX STATUTS (AVIS DE MOTION DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021)**

Jean Francis Matteau, président, présente le point.

### **PROPOSITION 1**

Il est PROPOSÉ par Simon Roy  
et APPUYÉ par Dominique Lepage

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie le point 1.1 de l'article 1 du règlement no 3 en remplaçant « qui précède l'entrée en vigueur du droit aux prestations du Fonds de défense professionnelle de la CSN » par « en coordination avec le Fonds de défense professionnelle de la CSN ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

### **PROPOSITION 2**

Il est PROPOSÉ par Simon Roy  
et APPUYÉ par Dominique Lepage

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie le premier paragraphe du point 3.1 de l'article 3 du règlement no 3 en remplaçant « qui précède l'entrée en vigueur du droit aux prestations du Fonds de défense professionnelle de la CSN, un montant de 100 \$ est remis à chaque membre permanent ou non permanent ayant un contrat » par « le Fonds de grève et de dépannage du Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau verse la différence entre 120 \$ et le montant équivalent par jour reçu par le Fonds de défense professionnelle de la CSN, à une personne ayant participé à toutes les journées de grève, jusqu'à concurrence de 600 \$ ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

### ***Précisions ajoutées à la proposition 2 lors de l'assemblée générale du 15 avril :***

*Le point 3.1 de l'article 3 du règlement no 3 devrait se lire comme suit :*

*Pour chaque jour de grève (jour ouvrable), le Fonds de grève et de dépannage du Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau verse la différence entre 120 \$ et le montant par jour versé par le Fonds de défense professionnelle de la CSN, jusqu'à concurrence de 600 \$ pour la durée du conflit. Le montant versé par le Fonds local pour chaque jour de grève est le même pour toutes et tous et il est déterminé en fonction d'une personne ayant participé à toutes les activités requises et sera versé à chaque membre pour chaque participation.*

*Ainsi, une personne n'ayant pas participé à toutes les activités requises ne peut recevoir plus qu'une personne ayant participé à toutes les activités requises en provenance du Fonds local.*

**PROPOSITION 3**

Il est PROPOSÉ par Simon Roy  
et APPUYÉ par Dominique Lepage

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie le deuxième paragraphe du point 3.1 de l'article 3 du règlement no 3 en biffant « quatre (4) semaines après le dernier jour de grève couvert par le Fonds de grève et de dépannage du Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau ou au maximum ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

**PROPOSITION 4**

Il est PROPOSÉ par Simon Roy  
et APPUYÉ par Dominique Lepage

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie le point 3.2 de l'article 3 du règlement no 3 en biffant « durant la période qui précède l'entrée en vigueur du droit aux prestations du Fonds de défense professionnelle de la CSN ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

**8. PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES ÉTUDIANTES**

Ce point a été reporté.

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Monique Barrette  
et APPUYÉ par Julie Martineau

que la séance soit levée.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

La séance est levée à 13 h 47.



---

Karine Lacourse  
Secrétaire-trésorière



---

Jean Francis Matteau  
Président